

Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Kaÿser, 5 décembre 1887

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (27)

Collation2 p. (96r, 97r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Kaÿser, 5 décembre 1887, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/52464>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[5 décembre 1887](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

Destinataire[Kaÿser, A.](#)

Lieu de destinationChâteau royal de Laeken, Bruxelles (Belgique)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin répond à la lettre que Kayser a écrite à Laeken à Bourgeois au sujet de la Société du Familistère. Il lui envoie *Mutualité sociale*, l'étude sociale *Le Familistère* et un numéro du journal *Le Devoir* contenant le bilan de l'exercice de 1886-1887 de la Société.

Notes Lieu de destination : « Résidence royale de Laeken, Belgique ».

Support La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Articles de périodiques](#), [Livres](#)

Personnes citées [Bourgeois, B.](#)

Oeuvres citées

- « Société du Familistère de Guise. Comptes rendus et rapports annuels. Assemblée générale ordinaire », *Le Devoir*, t. 11, n° 473, 2 octobre 1887, p. 625-637. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.11/628/100/838/0/0>, consulté le 5 décembre 2023]
- [Godin \(Jean-Baptiste André\), *Études sociales n° 1 : Le Familistère, Guise, Imprimerie Baré, 1884.*](#)
- Godin (Jean-Baptiste André), *Mutualité sociale et association du capital et du travail ou Extinction du paupérisme par la consécration du droit naturel des faibles au nécessaire et du droit des travailleurs à participer aux bénéfices de la production*, Paris, Guillaumin, 1880.

Lieux cités

- [Laeken, Bruxelles \(Belgique\)](#)
- [Laeken, Bruxelles \(Belgique\) - Familistère](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

96

Guide Familiste / 2^{me} 87.

A Monsieur A Kaisser, Inspecteur de la Salubrité publique, Laeken.

Monsieur l'Inspecteur,

On me transmet de Laeken la lettre que vous avez écrite à M. Bourgeois pour obtenir des renseignements précis sur l'organisation de la Société du Familière.

Je ne puis mieux faire pour vous donner pleine satisfaction que de vous envoyer, par ce même courrier, les documents suivants :

1^o Le volume des statuts et règlements de l'association dans lequel vous trouverez aux chapitres spéciaux des Assurances mutuelles, pages 163 à 162, réponse à nos deux premières questions ; et dans la partie proprement dite des Statuts, pages 97 à 162, réponse à nos 3^e, 4^e et 5^e questions ; et dans la troisième partie Règlement, réponse

à votre dernière question. Spécialement l'art. 128, page 153 répond à votre 3^o; l'art. 9, page 100, à votre 4^o; les art. 128, 43, 44, à votre 5^o; enfin l'art. 89 du Règlement, page 238, à votre 6^o.

J'ajoute au volume des Statuts :

2^o Une étude sociale intitulé : Le Familière, résumé exact des résultats de l'Association en 1883.

3^o Un exemplaire du journal de l'Association : Le Deroir, qui contient le Bilan de notre dernier exercice 1886-1887.

J'espère Monsieur l'Inspecteur, avoir répondu ainsi complètement à vos désirs.

Je suis très-sensible à la bienveillante attention que l'Administration accorde au Familière de Laeken, et j'aurai l'honneur de l'informer de l'ouverture de cet établissement au moment opportun.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de toute ma considération.